



**Bureau d'information
et de communication**

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

SITUATION DU MARCHÉ DU TRAVAIL DANS LE CANTON DE VAUD

Septembre 2014 : le taux de chômage se maintient à 4.7%

Le taux de chômage dans le canton de Vaud demeure stable à 4.7% à la fin du mois de septembre 2014. Depuis le début de cette année, les chômeurs inscrits dans le canton de Vaud ont diminué de 2693, soit une baisse relative de 13% en 8 mois.

A la fin du mois de septembre 2014, le nombre de chômeurs inscrits(1) dans le canton de Vaud s'établit à 17'652, soit 201 personnes de plus en un mois (+1.2%), mais 2693 de moins en huit mois (-13.2%).

Au cours du mois de septembre 2014, les ORP vaudois ont inscrit 3514 nouveaux demandeurs d'emploi(2) et annulé 3142 dossiers.

Par rapport au mois précédent, les plus fortes baisses sont constatées chez les chômeurs inscrits depuis plus de 24 mois (-4.0%), les jeunes de moins de 20 ans (-24.8%) et les « vendeurs, caissiers, employés du commerce de détail » (-1.0%).

Le nombre de places vacantes annoncées par les employeurs auprès des ORP vaudois s'élève à 1976, en progression de 8.4% par rapport à fin août 2014 et de 11.5% par rapport à fin septembre 2013.

Sur le plan régional, c'est le district du Gros-de-Vaud qui enregistre ce mois la plus forte augmentation de son taux de chômage (+0.2 point), avec un taux de 3.0%, il conserve néanmoins le taux le plus faible du canton. Tous les autres districts affichent des taux de chômage stables ou en légère hausse (+0.1 point).

Le nombre des bénéficiaires du revenu d'insertion (RI) inscrits auprès d'un ORP en tant que chômeurs s'élève à 2336, en baisse de 75 personnes en un mois (-3.1%) et de 165 en un an (-6.6%).

Ainsi que le SECO le confirme dans sa publication mensuelle, si le canton de Vaud pratiquait comme la majorité des cantons, son taux de chômage serait réduit de 0.6 point et atteindrait 4.1%. En effet, le canton de Vaud est le seul à recenser les chômeurs en fin de droits : il rassemble à lui seul 81% de tous les bénéficiaires de l'aide sociale inscrits comme chômeurs en Suisse.

(1) Toute personne inscrite à un office régional de placement (ORP) qui ne travaille pas et est disponible de suite en vue d'un placement.

(2) Toute personne inscrite à un office régional de placement (ORP).

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 08 octobre 2014

DECS, Roger Piccand, chef du Service de l'emploi, 021 316 61 01 - roger.piccand@vd.ch NB : Le bulletin mensuel du marché du travail est disponible sur www.vd.ch/emploi